

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

À l'intention des riverains du lac St-Charles qui utilisent l'eau non traitée du lac

Québec, le 8 novembre 2006 – La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP) désire informer les résidents du lac Saint-Charles que les observations effectuées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et la Ville de Québec au cours des dernières semaines laissent croire que les fleurs d'eau composées de cyanobactéries ont disparu du lac Saint-Charles. De plus, les résultats d'analyse d'échantillons d'eau prélevés récemment dans le lac montrent que les toxines sont non détectées. Par conséquent, la DRSP juge qu'actuellement les risques à la santé associés à une exposition aux cyanotoxines (par contact cutané ou par consommation d'eau) sont négligeables.

Comme il est possible que d'autres apparitions de fleurs d'eau de cyanobactéries surviennent au cours des prochaines semaines, nous demandons aux riverains du lac d'être vigilants et de signaler à la Direction régionale du MDDEP (tél. : 644-8844), tout phénomène pouvant ressembler à une fleur d'eau (coloration bleu-vert ou verte de l'eau pouvant varier jusqu'au rouge). Pour vous aider à distinguer une fleur d'eau de cyanobactéries et d'autres phénomènes pouvant être observés dans un lac, vous pouvez utiliser le guide d'identification du MDDEP. Ce guide est disponible sur le site web suivant : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/toxiques.htm>.

Les cyanobactéries sont des microorganismes vivants qui peuvent proliférer sur un plan d'eau affecté par un surplus de phosphore. Dans certains cas, les cyanobactéries peuvent rejeter des toxines présentant un risque pour la santé humaine. Lorsqu'elles sont ingérées, elles peuvent provoquer des maux de ventre, de la diarrhée, des vomissements, des maux de tête, de la fièvre, etc. Par contact cutané et des muqueuses, elles peuvent causer des réactions allergiques (irritation de la peau et des yeux, mal de gorge, etc.).

Pour plus d'information concernant les cyanobactéries, vous pouvez consulter le dépliant *Les cyanobactéries dans l'eau, que faire ?* qui est disponible sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux : www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/envirnementale.html

Pour toute question relative à la santé, vous pouvez contacter Info-Santé CLSC (648-2626).

-30-

Source : Pierre Lafleur
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
Tél. : (418) 525-1452